

**MAIRIE**  
**DE**  
**BESSINES-SUR-GARTEMPE**  
**87250**

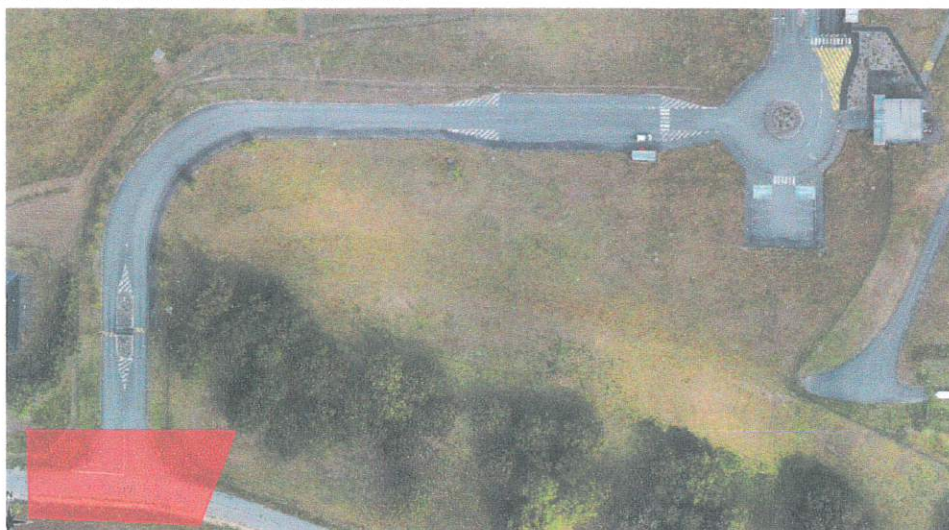
**ARRÊTÉ**

~ ~ ~  
Réglementant la circulation  
Route de Lavaugrasse  
à BESSINES-SUR-GARTEMPE

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière,  
Vu la demande reçue en date du 15 septembre 2026 de la société EIFFAGE ROUTE située 16 Rue Dion Bouton – 87280 LIMOGES concernant des travaux dans l'enceinte du site d'Orano à BESSINES-SUR-GARTEMPE,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

**ARRETE**

**ARTICLE I :** A l'occasion des travaux prévus dans l'enceinte du site d'Orano à BESSINES-SUR-GARTEMPE et afin de faciliter la sortie des véhicules de chantier pour leur permettre de faire demi-tour route de Lavaugrasse, un alternat manuel sera mis en place à compter du 2 novembre 2026 et pour la durée des travaux estimée à 30 jours. La circulation sera limitée à 30km/h, le stationnement et le dépassement de tous véhicules seront interdits.



**ARTICLE II :** La signalisation et la protection du chantier seront assurées par la société EIFFAGE ROUTE conformément à la réglementation en vigueur.

**La société EIFFAGE ROUTE devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.**

**Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.**

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :  
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie  
M. le Chef du Centre de secours de BESSINES,  
La société EIFFAGE ROUTE

Fait et arrêté à Bessines, le 15 septembre 2026

La Maire,

Andréa BROUILLE

